CHAPITRE I.

DEUXIÈME CONVENTION DE L'ASSOCIATION LAITIÈRE DE LA PUISSANCE DU CANADA.

La deuxième convention de l'Association se tint dans l'hôtel de ville d'Ottawa

les lundi, mardi et mercredi, 17, 18 et 19 février 1890.

Des discours y furent prononcés par Son Excellence le Gouverneur-général, lord Stanley de Preston, l'honorable John Carling, ministre de l'agriculture, le professeur Saunders, directeur des fermes expérimentales, le professeur I. P. Roberts de l'université Cornell (New-York), MM. D.-M. Macpherson, Ed. A. Barnard, A. A. Ayer et moi comme commissaire de l'industrie laitière. Plusieurs membres du parlement assistèrent aux sessions de la convention, et prirent une part active aux discussions. Il fut publié un rapport complet des actes, et comme le parlement en commanda 50,000 exemplaires pour l'usage de ses membres, il s'en est fait une distribution considérable. A la date actuelle, il en reste encore un nombre limité, et tant qu'il y en aura, je me ferai un plaisir d'en expédier un exemplaire à tout cultivateur qui m'en fera la demande. La présence de Son Excellence le Gouverneur-général, qui honora la convention en lui adressant un discours à l'une de ses sessions, fut un compliment rendu par un homme d'état aux intérêts de l'industrie laitière du Canada et aux cultivateurs de la Puissance. Dans toutes les occasions où cet événement a été rappelé dans des réunions d'agriculteurs, il a donné lieu à de nouveaux témoignages de la plus cordiale appréciation. Afin de faire mieux connaître parmi les cultiva-teurs l'intérêt vif, éclairé et compétent que prend le représentant de Sa Majesté aux détails de leurs occupations et à ce qui peut leur être avantageux, je reproduis ici tout le discours de Son Excellence lord Stanley de Preston.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

"Monsieur le président, messieurs:-Votre président m'a prié de prononcer " les quelques mots traditionnels. Je lui ai demandé si je pourrais me prévaloir de " la règle—règle des plus sages—qui dit qu'après les discours ceux qui veulent parler " ne doivent pas dépasser cinq minutes. Votre président, avec une courtoisie dont " je ne lui suis pas reconnaissant comme je le devrais, refuse de me répondre sur ce " point; c'est pourquoi, si j'empiète au-delà de cette limite, j'espère que vous en blâ-" merez qui de droit. C'est avec grand plaisir que je me trouve présent à votre " convention. Je crois que personne aujourd'hui ne mettrait en doute les avantages " de réunions telles que celle-ci, ni ceux d'associations telles que la vôtre. En premier "lieu, par une telle coopération vous obtenez un champ immense d'expérience sous "différentes conditions de climat et de sol, et dans les circonstances variées de "chaque cultivateur." En second lieu, vous obtenez plus de renseignements que " ne le pourrait un seul individu; et troisièmement peut-être, mais avantage tout " aussi grand, vous acquérez la faculté d'agir en commun dans tout ce qui affecte le s " intérêts de l'industrie laitière soit en bien soit en mal. Je comprends que l'objet de " cette convention est de réunir ceux qui dans les différentes provinces de la Puis-" sance s'intéressent à ce qui concerne l'industrie de la laiterie. Comme représentant " de Sa Majesté, je n'ai nul besoin de dire que je considère cette réunion comme "d'importance capitale; c'est pourquoi comme son représentant et comprenant que "votre réunion n'avait aucun caractère politique, j'ai volontiers et de tout cœur con-"senti à y assister. Ce m'est en effet un plaisir sincère que de me trouver parmi " ceux que je pourrais me risquer à appeler confrères agriculteurs, car en Angleterre "j'ai été pendant plus de vingt ans en connexion intime avec des commettants pour "la plupart agriculteurs, et j'ai aussi eu, quoique moins que vous, quelque expé-